

Secteur Relations Internationales - 15^{ème} anniversaire de jumelage Besançon-Douroula (Burkina Faso) - Organisation matérielle et financière d'une manifestation du 26 au 30 septembre 2000

M. LE MAIRE, Rapporteur : Afin de fêter le 15^{ème} anniversaire de jumelage entre Besançon et le département de Douroula au Burkina Faso, la Ville de Besançon organisera du 26 au 30 septembre 2000 une manifestation populaire au Kursaal.

Pour faire connaître aux Bisontins différents aspects de ce pays et de ce département africains, des conférences, animations musicales, expositions d'artisanat et de photos, animations pour les enfants... seront proposées.

1 - Délégation officielle

Une délégation officielle de trois personnes de Douroula sera invitée. La Ville prendra en charge les frais inhérents à ce voyage (avion, visas, passeports, vaccins...).

Pour un aspect pratique, l'Association Française des Volontaires du Progrès, opérateur au Burkina Faso pour la Ville de Besançon, accepte de faire l'avance des frais de passeports, visas, vaccins, la Ville lui remboursant ensuite la somme avancée sur présentation d'une facture et de justificatifs. Ces frais, d'un montant approximatif de 2 500 F, seront imputés sur les crédits du Service Relations Extérieures, chapitre 92.04.6256.00409.00400.

2 - Conférences

Deux conférences auront lieu les 26 et 28 septembre. Des intervenants parisiens sont sollicités. Leurs frais de déplacement en train leur seront remboursés sur présentation des justificatifs.

Cette dépense, soit environ 4 000 F, sera prise sur les crédits du Service Relations Extérieures, chapitre 92.04.6256.00409. 00400.

3 - Animations musicales

La troupe burkinabé SAABA composée de neuf danseurs et musiciens sera invitée du 26 au 28 septembre. Elle donnera un spectacle gratuit le 27 septembre en soirée ainsi que deux animations pour enfants en matinée les 27 et 28 septembre.

Outre le cachet, une somme forfaitaire en espèces de 320 F sera accordée à chaque membre de la troupe, pour la prise en charge de ses frais de repas pendant ces deux jours.

Cette somme, soit 2 880 F pour les neuf artistes, sera prélevée sur les crédits du Service Relations Extérieures, chapitre 92.04.6042.94036.00400 sur la régie d'avance «Relations Internationales».

4 - Exposition d'artisanat

Le sculpteur burkinabé Vincent de Paul ZOUNGRANA est invité à Besançon du 20 septembre au 15 octobre. Ce séjour lui permettra d'installer la statue qu'il offrira à la Ville pour le 15^{ème} anniversaire de jumelage dans un lieu approprié, de présenter une exposition-vente d'artisanat du 26 septembre au 7 octobre au Kursaal et d'animer ensuite un stage sur la technique du batik du 9 au 14 octobre à la MPT de Montrapon.

Etant donné le niveau de vie au Burkina Faso, le voyage aller-retour Ouagadougou-Paris sera pris en charge par la Ville de Besançon.

Une somme en espèces sera attribuée à cet artiste pour couvrir ses frais de repas, soit pour les 25 jours de son séjour, la somme forfaitaire de 2 500 F.

Cette somme sera prélevée sur les crédits du service Relations Extérieures, chapitre 92.04.6042.94036.00400 sur la régie d'avance «Relations Internationales».

La Commission Relations Internationales a émis un avis favorable à ces propositions lors de sa séance du 16 mars 2000.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces différentes demandes.

«M. BARETJE : Ce sera court et tout à fait pratique. Je vous avais dit il y a une semaine que je reviendrais un petit peu au cours de la semaine suivante sur cette coopération décentralisée avec l'Afrique francophone et notamment le Burkina-Faso - Douroula. Ce jumelage-coopération date de 15 ans et il sera commémoré en présence de plusieurs représentants du département de Douroula entre le 26 et le 30 septembre 2000 à Besançon, notamment dans l'enceinte du grand Kursaal où nous avons prévu de reconstituer un village burkinabé à l'image de celui de Douroula. D'autres manifestations de type expositions de photos, d'artisanat, stage de batik, conférences, tables rondes, animations par des danseurs burkinabés émailleront cette semaine exceptionnelle de commémoration».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 11 juillet 2000.